

Conditions générales de vente de l'opération commerciale M'PRO**organisée par la SÉMITAG****du 20 octobre 2020 au 19 novembre 2020 inclus.****ARTICLE 1 – OBJET ET DEFINITION**

La SÉMITAG, Société d'économie mixte de l'agglomération grenobloise, immatriculée au RCS Grenoble sous le numéro 301 503 231, dont le siège social est situé CS 70258, 38044 Grenoble cedex 9, met en place, une opération commerciale du 20 octobre 2020 au 19 novembre 2020 inclus intitulée «M'PRO, 2 mois remboursés».

ARTICLE 2 – SOUSCRIPTION D'ACHAT

Cette offre est ouverte aux clients salariés M'PRO, âgés de 25 ans et plus, non abonnés mensuel ou annuel depuis 12 mois et plus, qui souhaitent acheter un titre annuel M'PRO.

L'historique des ventes du client ne comporte pas d'abonnement dont la date de fin de validité est supérieure au 31 octobre 2019.

Le salarié est rattaché à un établissement signataire de l'acte d'engagement au plan de mobilité M'Pro, et il dispose d'un contrat de travail de 6 mois et plus.

Chaque souscripteur pourra bénéficier d'un remboursement équivalent à 2 mois d'abonnement.

Cette offre est limitée aux 260 premiers clients souscripteurs de l'abonnement annuel.

La souscription à l'offre promotionnelle entraîne l'acceptation pure et simple des présentes conditions générales de vente, en toutes leurs dispositions. Elles sont limitées dans le temps, du 20 octobre au 19 novembre 2020 inclus.

Le non-respect des conditions de souscription énoncées dans le règlement entraînera la nullité de la souscription.

ARTICLE 3 – OFFRE PROMOTIONNELLE

Les 2 mois offerts sont calculés sur la base du douzième de l'abonnement annuel au tarif du 01/09/2020 : 551,10 € divisé par 12 et multiplié par 2, soit un remboursement de 91,85 €. La carte OÙRA! d'une valeur de 5 € est offerte au client.

ARTICLE 4 – PRINCIPE DE SOUSCRIPTION

Au préalable, le client aura déposé une demande de souscription sur la plate-forme M'PRO à l'adresse <https://pro.tag.fr/>

Cette demande doit être validée par le référent M'PRO de son entreprise. Ce n'est qu'à partir de ce moment que le client pourra se rendre en agence de Mobilité.

Pour souscrire, le client doit accepter de fournir les informations suivantes le concernant : civilité, nom, prénom, e-mail, date de naissance, adresse, ville, code postal, téléphone et RIB papier.

Le remboursement des 2 mois se fera exclusivement par virement sur un compte bancaire dans un délai d'un mois environ après la souscription du contrat annuel M'PRO.

Pour cela, le client devra fournir un RIB lors de la souscription en agence de Mobilité.

ARTICLE 5 – PRINCIPE DE PARTICIPATION

Pour souscrire l'offre promotionnelle, le client/salarié doit se présenter en agence de Mobilité et répondre à l'ensemble des obligations de l'article 2 du présent règlement. Il peut choisir parmi nos trois agences de Mobilité :

- ❖ **Agence de Mobilité Centre-Ville**
49 avenue Alsace-Lorraine à Grenoble
- ❖ **Agence de Mobilité Grand 'place**
Station de tramway Grand 'place
- ❖ **Agence de Mobilité StationMobile**
15 boulevard Joseph Vallier à Grenoble

Nos agences sont ouvertes du lundi au vendredi de 8 h 00 à 18 h 30.

Les agences Centre-Ville et Grand 'place sont également ouvertes le samedi de 9 h à 17 h

La SÉMITAG ne pourra être tenue pour responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, l'offre promotionnelle, ses modalités et/ou le prix devaient être en partie ou en totalité reportés, modifiés ou annulés.

ARTICLE 6 – REGLEMENT

Le règlement de l'offre peut être obtenu sur le site www.tag.fr ou bien sur simple demande adressée à la SÉMITAG à l'adresse figurant dans l'article 1 du présent règlement.

ARTICLE 7 – LOI RELATIVE A L'INFORMATIQUE, AUX FICHIERS ET AUX LIBERTES.

Les informations recueillies dans le cadre de cette offre promotionnelle sont enregistrées dans un fichier informatisé par SÉMITAG pour l'établissement du compte client. La base légale du traitement est l'exécution d'un contrat auquel la personne est partie.

Catégories de données : civilité, nom, prénom, e-mail, date de naissance, adresse, ville, code postal, téléphone.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : SÉMITAG service commercial et service administration des ventes.

Les données sont conservées pendant la durée de la relation contractuelle.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez également d'un droit de limitation et d'opposition au traitement de vos données personnelles.

SEMITAG

Le mouvement, c'est la vie

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données : SEMITAG – CS 70258, 38044 Grenoble cedex 9 – Par mail : donneespersonnelles@semitag.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « informatique et libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations.

ARTICLE 8 – LOI APPLICABLE ET INTERPRETATION

Le présent règlement est régi par le droit français. La souscription à cette offre implique l'acceptation pure et simple du présent règlement.